



Monsieur Bruno Da Sola
DRH AKKA BU France
78 280 Guyancourt

Blagnac, le 20 décembre 2018

Objet : Demande d'ouverture des NAO 2019 et «Prime exceptionnelle de pouvoir d'achat»

Monsieur Da Sola,

Lors des Négociations Annuelles Obligatoires (NAO) 2018, la Direction s'est engagée à ouvrir les NAO 2019 dès le mois de décembre 2018.

Enfin, la Direction s'engage à avancer le calendrier des prochaines NAO relatives aux salaires effectifs et à démarrer les négociations au titre de 2019, au plus tard en décembre 2018.

Page 11 sur 13 2018 / NAO BLOC 1 // Salaires effectifs – Accord Version Finale

Handwritten initials 'Br' and 'SA' with a signature above them.

Nous sommes le 20 décembre et aucune date d'ouverture des négociations n'est à ce jour planifiée.

Ainsi, la CGT AKKA demande l'ouverture des Négociations Annuelles Obligatoires 2019, en débutant par le volet salarial, dans les plus brefs délais, tout en maintenant le calendrier des négociations destinées aux élections professionnelles

Ces dernières semaines, nous avons connu un mouvement social de très grande ampleur qui a imposé à la Présidence de la République des engagements et des actions afin notamment de contribuer à l'augmentation du pouvoir d'achat. Ces engagements restent insuffisants. Mais en même temps ...

*Parmi les mesures annoncées le 10 décembre figure le versement par l'employeur d'une « **prime exceptionnelle de pouvoir d'achat** » plafonnée à 1 000 €. Le versement de cette prime est toutefois réservé aux salariés présents dans l'entreprise au 31 décembre 2018 qui ont perçu une rémunération inférieure à 3 fois la valeur annuelle du SMIC (Salaire minimum interprofessionnel de croissance), soit environ 3 600 € nets par mois, au cours de l'année 2018. N'ayant aucun caractère obligatoire, la **prime** peut être versée par accord d'entreprise avant le 31 mars 2019 ou par décision unilatérale de l'employeur avant le 31 janvier 2019.*

La CGT AKKA demande à la Direction un geste fort en profitant de cette opportunité pour valoriser son attachement à ses salarié-e-s et contribuer à un coup de pouce à leur pouvoir d'achat (Cf Communication de la CGT AKKA du 12/12/2018 envoyée sur le panneau d'affichage électronique le 13/12/2018)

Si la Direction a bien la connaissance de sa population et donc a bien mesuré les besoins de ses salarié-e-s, une décision unilatérale avant le 31 janvier 2019 pour une prime de 1000 euros versée avant le 31 mars 2019 pour tous les salariés répondant aux critères d'attribution de celle-ci sera reçue comme une action forte et bienvenue.

Naturellement, la CGT AKKA reste à votre disposition pour vous aider à faire les bons choix répondant aux besoins légitimes de tous les salarié-e-s dans le cadre d'une négociation spécifique, puis en poursuivant nos réflexions et actions avec le volet salarial des NAO 2019. Les salarié-e-s attendent des décisions fortes contribuant à la fierté d'appartenance à un groupe, à leur fidélisation.

Vous remerciant par avance, nous vous prions d'accepter, Monsieur, nos salutations fraternelles.

Joyeuses Fêtes !

Catherine Quemener, Secrétaire Générale de la CGT AKKA